



## Une fédération de parents pour les écoles libres hors contrat

**MARIE-DES-NEIGES  
GUILLOTTEL**

Présidente de la FPEEI

Pouvoir choisir l'éducation de ses enfants est un parcours du combattant. La Fédération des parents d'élèves des écoles indépendantes (FPEEI) est là pour les aider au niveau national afin que ces élèves bénéficient du même traitement que les autres, pour un financement plus équitable ou l'aide aux porteurs de handicap.

Les écoles libres dites « hors contrat » représentent aujourd'hui en France 2 105 établissements, accueillant pas moins de 125 000 élèves du primaire à la terminale (recensement 2025 de la Fondation pour l'école) de toutes sensibilités. Bien que la France soit entrée dans un hiver démographique et que des milliers de classes ferment chaque année, ces chiffres sont en augmentation régulière, preuve du dynamisme des initiatives privées dans le domaine scolaire, preuve aussi de la motivation et des attentes de parents soucieux d'exigence éducative pour leurs enfants.

### AU SERVICE DE LA LIBERTÉ SCOLAIRE

C'est dans ce contexte que la Fédération des parents d'élèves des écoles indépendantes (FPEEI) s'est donné pour mission, depuis sa création en 2016, de soutenir la démarche de ceux qui souhaitent scolariser leurs enfants dans l'école de leur choix.

Créée sous l'impulsion de parents d'élèves du hors-contrat, convaincus de l'intérêt de promouvoir la liberté scolaire, la FPEEI s'est fixé pour objectif de défendre les intérêts spécifiques de ces parents d'élèves et de faire valoir leurs droits face aux pouvoirs publics. Fédérer les

énergies représente en effet aujourd'hui une nécessité. Il s'agit d'obtenir la reconnaissance par l'État de la légitimité d'une offre scolaire alternative à celle proposée par l'Éducation nationale, dont la lourdeur administrative, le carcan pédagogique et l'orientation idéologique ne répondent pas à tous les besoins des parents en matière éducative. Il ne s'agit donc pas pour la FPEEI d'opposer ses vues aux écoles elles-mêmes ou à leur encadrement, à l'instar d'une association classique de parents d'élèves, mais de mener un travail de plaidoyer efficace au niveau national.

Ainsi, l'action principale de la FPEEI vise à obtenir une meilleure égalité de traitement pour les élèves du hors-contrat : que ceux-ci, en sortant d'une école primaire ou d'un collège, puissent bénéficier des mêmes possibilités d'accès aux établissements du secondaire publics ou privés sous contrat ; qu'ils puissent avoir accès, ce qui leur est refusé aujourd'hui, au Concours général des lycées et autres concours nationaux ayant pour but de distinguer les meilleurs d'entre eux ; qu'ils puissent avoir accès à la culture comme tous les autres, alors qu'un élève scolarisé dans un établissement libre hors contrat dispose d'un accès limité au « pass culture ».

>>>

>>> La FPPEI entend également agir pour obtenir une part de financement public au bénéfice des écoles privées hors contrat. En effet, le choix de ce type d'établissements, qui ne fonctionnent que grâce aux frais de scolarités et aux dons, représente souvent un coût important pour les parents, qui sont par ailleurs impossibles dans les mêmes conditions que tous.

## Il y a là le sentiment diffus d'une « double peine », celle de payer pour l'école de leur choix et celle de contribuer, à travers l'impôt, au fonctionnement de l'Éducation nationale.

Il y a là le sentiment diffus d'une « double peine », celle de payer pour l'école de leur choix et celle de contribuer, à travers l'impôt, au fonctionnement de l'Éducation nationale, et ce, sans aucune des contreparties proposées dans le domaine scolaire. Or des mé-



Marie-des-Neiges Guillotel souhaite porter le combat pour la liberté des parents.

canismes fiscaux existent, destinés à encourager les initiatives allant dans le sens de la participation active à une mission de service public. L'accès aux diverses possibilités de subvention ou de déduction d'impôt serait perçu comme une mesure de justice légitime. Il y a enfin le combat important en faveur des enfants porteurs de handicap. Nombreux sont les parents à faire le choix pour leur enfant d'un établissement hors contrat. Celui-ci présente souvent l'avantage de privilégier les petits effectifs, d'adapter plus facilement sa pédagogie, et donc de favoriser, par un meilleur suivi, l'inclusion de ces enfants. Or les enfants porteurs de handicap n'ont pas le droit de bénéficier

d'un accompagnant des élèves en situation de handicap (AESH) financé par la puissance publique, dès lors qu'ils sont scolarisés dans une école privée hors contrat. C'est un sujet de discrimination difficilement admissible aujourd'hui, d'autant qu'il n'y a pas assez de place dans les structures publiques ou privées sous contrat.

### UNE MOBILISATION NÉCESSAIRE

On le voit, les sujets qui méritent d'être portés à la connaissance des pouvoirs publics et défendus auprès d'eux sont nombreux. Ce travail ne peut être efficacement mené sans un soutien large et une mobilisation massive des parents d'élèves, relayés par un réseau actif d'ambassadeurs sur l'ensemble du territoire national. C'est pourquoi la FPPEI encourage tous les parents d'élèves de ces écoles à adhérer à la Fédération et les écoles à sortir de leurs préoccupations propres afin que, par le poids de ses membres, elle puisse porter, avec encore plus d'efficacité et au nom de tous, ce combat si important pour la liberté scolaire. Aidez-nous à dépasser le nombre de 30 000 adhérents et à étoffer notre réseau de parents ambassadeurs dans chaque école ! ♦

Pour aller plus loin : <http://fppei.fr>

## Enseignants heureux, oui c'est possible

Alors que l'école est en crise, Marc et Maryvonne Pierre font le pari que le métier d'enseignant reste l'un des plus beaux du monde.



176 p., 12 €. (frais de port, voir p. 4)

Des mêmes auteurs, toujours disponibles :

- Mariés et heureux, oui c'est possible, 222 p., 12 €.
- **NOUVEAUTÉ** : Grands-Parents heureux, oui c'est possible, 150 p., 14 €.



À commander sur : [hommenuveau.aboshop.fr/](http://hommenuveau.aboshop.fr/) ou par courrier à L'Homme Nouveau, 49 rue Lamartine, 78000 Versailles, ou par téléphone au 01 53 68 99 77.